

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-
EUROPEENNE C.A.R.T.E.
Siège Social : Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082
Tunis**

Convocation A L'Assemblée Générale Extraordinaire

Le conseil d'administration tenu le 20/11/2020 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 18 décembre 2020 à 10 H au siège social de la société, Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Mise à jour des statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi N° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ;
- 2- Questions diverses.

Projet de Résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2020

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions de la loi N°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement amendant les articles 190 bis, 200, 215, 239 bis, 276 et 288 du code des sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée approuve les **nouveaux statuts de la société tels que modifiés, refondus et mis en** conformité avec les dispositions de ladite loi.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} Résolution – Délégation de pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire, délègue tous pouvoirs au conseil d'administration de la société pour mettre en exécution l'ensemble de ses résolutions.

Cette résolution est adoptée à

3^{ème} Résolution – Formalités légales et de publicité

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent pour accomplir toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à